



Les revendications lycéennes sont légitimes, nous les soutenons, le gouvernement doit y répondre !

Les lycéennes et les lycéens de l'Aube comme dans toute la France se mobilisent depuis plusieurs jours contre leurs mauvaises conditions d'études : état du bâti, inégalités, sélection pour l'accès aux études supérieures, professeur·es non remplacé·es, emploi du temps incohérents... Leurs revendications sont légitimes, nous les soutenons d'autant plus qu'elles sont au cœur de nos mobilisations dénonçant le manque de moyens depuis plusieurs années.

Au-delà de la question des moyens, les élèves réclament plus d'égalité et de justice sociale, conscients que les politiques d'Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs ont abîmé sciemment les principes de l'École de la République. En réponse aux lycéennes et lycéens qui réclament que leur parole soit considérée, le gouvernement propose des cahiers de doléances qui renvoient à des mesures aux calendes grecques. Les témoignages d'élève·s blessé·es, violenté·es, menacé·es sont chaque jour plus nombreux. Dans notre département des violences policières ont été constatées aux abords de nos lycées avec tirs de LBD, passades, rodéos policiers avec gazage et charges sans sommation. C'est inacceptable ! Si élèves et personnels doivent être protégés, rien ne justifie qu'ils deviennent la cible aveugle des interventions policières.

La CGT Educ'action, et la FSU condamnent fermement ces actions qui confirment que ce gouvernement ne sait répondre que par la violence à la colère sociale, y compris celle de la jeunesse. Nous demandons l'abandon de toutes sanctions et poursuites liées au seul fait de participer aux mobilisations. La proposition de loi visant à engager une forme de responsabilité financière et collective en cas de dégradation lors de rassemblement est proprement scandaleuse. Elle fait peser sur la collectivité des responsabilités individuelles. Cette loi restreindrait de fait le droit fondamental de manifester dans notre pays.

Cette proposition de loi s'appliquera-t-elle aux agriculteurs exonérés systématiquement de toute poursuite ?

Nous exprimons notre solidarité avec les collègues blessés ou pris pour cible dans l'exercice de leur mission. Le soutien à cette mobilisation est indissociable du respect des personnels. Nous condamnons ces menaces et agressions. Il faut faire cesser toutes les violences là où elles se sont installées. Les revendications des élèves doivent pouvoir s'exprimer, être écoutées et entendues à tous les niveaux. Parler de manipulation des lycéens c'est aussi refuser aux jeunes la pleine autonomie de leur colère. Nous ne transigerons pas sur le respect des droits de nos élèves et sur l'effectivité de la démocratie lycéenne. Elle ne peut être un simple concept désincarné, cantonné aux salles de cours.

Par ailleurs, les mobilisations lycéennes de ces derniers jours ont conduit à la fermeture administrative de nombreux lycées dans notre département ce dont les personnels ont été avertis hier pour aujourd'hui. Elles et ils ont été mis face à l'injonction quasi systématique d'assurer une continuité pédagogique avec leurs classes.

Interrogé par les organisations syndicales le 2 octobre, le ministre de l'Éducation a bien précisé que le recours au distanciel n'a pas pour objectif d'assurer une continuité de cours mais de maintenir un contact pédagogique avec les élèves en cas de poursuite de la fermeture, et a assuré qu'aucune forme de surveillance ne s'exercerait sur les personnels.

La fermeture des lycées n'est-elle pas une tentative de réduire au silence le mouvement lycéen? La CGT Educ'Action et la FSU rappellent que les lycéen•nes ont un droit inaliénable, constitutionnel, à la liberté d'expression et de manifestation. La CGT Educ'Action et la FSU dénoncent l'instrumentalisation du distanciel pour bâillonner le mouvement social en cours dans l'Éducation Nationale. Elle dénonce ainsi la fermeture arbitraire des établissements dans le seul but d'étouffer les demandes concrètes des lycéens sur leurs conditions d'étude et sur leurs perspectives d'avenir.

Fermer les établissements et priver les lycéens d'un lieu clef de rassemblement et de discussion, criminaliser les revendications en exagérant les débordements, envoyer la police équipée d'armes intermédiaires en « prévention » ne sont pas des procédés légitimes !

Dans ce contexte et dans le respect de l'indépendance du mouvement lycéen, nos organisations appellent à soutenir et entendre les revendications lycéennes pour de meilleures conditions d'étude et davantage d'égalité, notamment à

l'occasion de la journée annoncée demain. Nous appelons les collègues à se saisir des possibilités de mobilisations le 6 octobre, y compris par la grève.

Pour toutes ces raisons nous ne siégerons pas ce jour en Comité social d'administration spécial départemental de l'Aube.

Troyes, le lundi 5 octobre 2026